



## Revaloriser le pouvoir d'achat en agissant sur la rémunération et les promotions internes

LE 10 MAI  
**PRENONS**  
UN  
*printemps  
d'avance*



La DGFIP doit reconnaître les efforts d'adaptation de ses personnels par une augmentation significative des rémunérations et par des promotions internes améliorées.

### Un pouvoir d'achat qui fond comme neige au soleil depuis 20 ans !

En 20 ans, **l'inflation a augmenté de 33 %** alors que le **point d'indice n'a même pas atteint 10 %** d'évolution ! Le seul gel du point d'indice est responsable d'une **perte de 23,4 points de pouvoir d'achat de-**

**puis 2000 !** L'augmentation du **taux de cotisation** des pensions civiles de 7,85 à 11,10 % est **venu amputer encore davantage** le traitement net.

### Des régimes indemnitaires non revalorisés depuis 2010 !

L' **Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF)** est **gelée depuis 2009**, la **prime de rendement** a connu le même sort et l' **Indemnité Mensuelle de**

**Technicité (IMT) est figée** sur le montant résultant de l'intégration de la prime de fusion attribuée en 2011 !

### Des efforts d'adaptation imposés et non reconnus !

Les personnels de la DGFIP ont perdu du pouvoir d'achat tout en devant fournir de **gros efforts d'adaptation** face à l'impact de la **suppression de plus de 30 000 emplois depuis la création de la DGFIP.**

L'État a été doublement gagnant :

-  la masse salariale s'est trouvée réduite
-  et grâce à l'investissement individuel des personnels de la DGFIP il a pu continuer de fonctionner à moindre coût.

La **charge de travail** s'est donc **accrue** et le niveau de **technicité** des personnels, couplé à une **conscience professionnelle** élevée, a autorisé la DGFIP à considé-

rer que de nouveaux efforts pouvaient être obtenus **sans reconnaissance en termes de rémunération.**

L'**évolution des tâches** ces dernières années s'est accompagnée d'une plus grande **spécialisation** et nécessite d'année en année une **expertise accrue**. De **nouvelles sujétions** sont apparues sans pour autant être prises en compte dans les régimes indemnitaires.

Par ailleurs, la DG a commencé à remettre en cause certains régimes, si bien que **deux agents faisant le même métier, ayant les mêmes sujétions, peuvent ne pas percevoir la même rémunération.**











**FINANCES  
PUBLIQUES**

Enfin, avec le **développement du télétravail de crise**, depuis plus d'un an, les collègues travaillant à domicile doivent supporter **des frais supplémentaires** de chauffage, d'électricité, d'eau, etc. Quant aux **agents présents physiquement** à leur poste de travail, les restructurations incessantes ont pu **éloigner davan-**

**tage leur lieu de travail de leur domicile**. Comme les autres salariés et fonctionnaires, **les personnels de la DGFIP n'ont pas à payer pour travailler**. Ils ne doivent pas être plus mal traités que les salariés du privé en la matière.

Si les traitements des fonctionnaires dépendent du ministère de la Fonction publique, **la DGFIP dispose de marges de manœuvre sur l'indemnitare**, a fortiori, depuis la signature en mars 2020 de son contrat d'objectifs et de moyens. C'est pourquoi, **tout en continuant à revendiquer une revalorisation significative du point d'indice, l'intersyndicale DGFIP exige de la DGFIP l'amélioration dès maintenant des régimes indemnitaires de ses personnels !**

## L'intersyndicale revendique :

- La revalorisation du point d'ACF à l'identique de celle du point d'indice.
- L'attribution de 20 points d'ACF par an à l'ensemble des personnels.
- La revalorisation de l'Indemnité mensuelle de technicité à 200€ mensuels avec l'application du taux « normal » de pension civile, soit une majoration de 90€ par mois environ.
- L'attribution d'une indemnité forfaitaire a minima de 50 € mensuels pour les télétravailleurs de manière à compenser la hausse des charges qu'ils supportent.
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite.

## Offrir de réelles perspectives de carrière !

Après **des années de réformes ininterrompues**, il n'est que temps de **renvoyer l'ascenseur aux personnels de la DGFIP** en proposant des **déroulés de carrière attractifs** quelle que soit leur catégorie, des **promotions** fondées sur des critères transparents et objectifs. **Personne ne doit plus rester bloqué dans une catégorie**, pire **dans un grade**, ou contraint de

stagner à un échelon terminal durant de longues années. Le nombre de promotions offertes par l'administration ne permet plus d'assurer une progression en cours de carrière aux milliers d'agents de notre administration. Pire, **la DGFIP n'épuise pas, et de loin, les volumes de promotions permis par les textes**.

## L'intersyndicale revendique :

- L'arrêt des suppressions d'emplois.
- La mise en œuvre d'un véritable plan de qualification de C en B et de B en A et la reconnaissance de l'expertise par une augmentation des volumes de promotions.
- La saturation des taux de promotion dans les catégories A, B et C.
- Le retrait du mérite dans la mise en œuvre des tableaux d'avancement et des avancements de grade.

LE 10 MAI  
PRENONS  
UN  
printemps  
d'avance



Pour notre pouvoir d'achat, nos rémunérations  
et nos perspectives de carrières

TOUS ET TOUTES EN GRÈVE

LE 10 MAI PROCHAIN !